



OFII

Marché public de travaux

Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

44 Rue Bargue
75732 PARIS Cedex 15

Objet : « Marché de travaux pour la rénovation et l'aménagement des locaux de l'OFII - 7 rue de Quivogne – Lyon 2ème ».

Règlement de la consultation RC

Date limite de remise des offres : **05/02//2018**

Heure limite de remise des offres : **12h00**

Article 1 - Objet de la consultation

La consultation est organisée selon une procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Elle est relative au « [Marché de travaux pour la rénovation et l'aménagement des locaux de l'OFII-7 rue de Quivogne – Lyon 2ème](#) ».

Les travaux se dérouleront en site non occupé, vidé des mobiliers et des occupants.

Article 2 - Conditions de la consultation

2.1. - Maîtrise d'ouvrage

Au sens de l'article 2 du C.C.A.G., le pouvoir adjudicateur est le maître de l'ouvrage pour le compte duquel les travaux sont exécutés. Le représentant du pouvoir adjudicateur est le représentant du maître d'ouvrage dans le cadre du marché.

Le maître de l'ouvrage est un pouvoir adjudicateur :

L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration.

La personne signataire du marché est :

Monsieur le Directeur Général de l'OFII ou son représentant.

Les coordonnées du service chargé de la consultation sont les suivantes :

O.F.I.I – DBALCG

Bureau des Marchés

44 rue Bargue - 75732 PARIS Cedex 15

N° de téléphone : 01.53.69.51.38

N° de télécopie : 01.53.69.53.32

Email : marches.dab@ofii.fr

U.R.L: www.ofii.fr

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome>.

2.2. Conduite d'opération – Maître d'œuvre

Le maître de l'ouvrage peut être assisté par un conducteur d'opération qu'il désigne.

MAITRISE D'OUVRAGE

OFFI Siège Paris

DAIL

M. Abdel BOUSLAH

44 Rue Bargue

75735 Paris Cedex 15

Tél. : 06 29 38 05 69

OFII – Direction Territoriale de Lyon

M. Sami BOUBAKEUR

7 Rue de Quivogne

69002 Lyon

Tél.: 04 72 77 15 45

MAITRISE D'ŒUVRE

TERTIAM Architecture

Mme Caroline PAULET

49 rue Lemercier

75 017 PARIS

Tél. : 01.40.25.90.00

SQUARE Ingénierie

M. Benjamin MALARD

1 Rond-point de l'Europe 1,

92250 La Garenne-Colombes

Tel : 01 56 83 76 10

COORDINATION SPS :

Vincent MOLLICA
3, Allée Christine
91 700 Villiers Sur Orge
Tel : 06 63 28 08 88

CONTROLE TECHNIQUE :

QUALICONSLT
M. J. Pierre MADER
Rue Claude CHAPPE. Parc de Crécy
69771 Saint Didier Au Mont d'Or
Tel : 04.72.19.81.30

2.3. - Etendue de la consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de lancer des marchés de prestations similaires avec les titulaires du présent marché en application des dispositions de l'article 30.I.7 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

2.4. - Organisation de la consultation

2.4.1. Dossier de consultation – il comprend les pièces ci-dessous listées

- ◇ Règlement de consultation ;
- ◇ Cadres de décomposition du prix global et forfaitaire (CDPGF) par lot
- ◇ Cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ;
- ◇ Cahiers des clauses techniques particulières (CCTP), Généralités TCE
- ◇ Cahier des Clauses techniques Particulières des lots 1, 2, 3, 4 et 5
- ◇ Plannings des travaux
- ◇ Tableaux des effectifs
- ◇ Rapport initial du contrôleur Technique
- ◇ Plan général de coordination
- ◇ Notice BREEAM
- ◇ Formulaires DC1, DC2, DC4.

Outre les pièces énumérées ci-dessus, une listes des est annexée au CCTP

2.4.2. Visite Obligatoire du site des travaux

Chaque candidat est tenu de se rendre sur le site avant remise de l'offre, afin de reconnaître les lieux où les travaux doivent être réalisés (voir conditions à l'article 7). La visite des locaux est une garantie quant à la justesse de la proposition, il en sera tenu compte dans l'appréciation des offres.

Renseignements sur la visite du site des travaux : infra.

A défaut de s'y être rendu, ou d'avoir procédé à un examen attentif des lieux, il ne pourra se prévaloir en cours d'exécution de travaux supplémentaires pour des contraintes de chantier qui auraient été perceptibles.

2.4.3. Accès au dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est téléchargeable via le site <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome> après avoir renseigné un cadre d'identification.

Les candidats devront se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponibles sur le site www.marches-publics.gouv.fr pour toute action sur ledit site. Un manuel d'utilisation est également disponible sur le site [www.marches-publics.gouv.fr \(http://mpe3-docs.local-trust.com/guide/pmi/GuideUtilisateurEntreprise.zip\)](http://mpe3-docs.local-trust.com/guide/pmi/GuideUtilisateurEntreprise.zip) afin de faciliter le maniement de la plate-forme.

Le candidat doit s'identifier s'il souhaite être informé des éventuelles modifications ultérieures de la consultation et pour pouvoir être informé par le maître d'ouvrage le site Internet des marchés interministérielles ([La Place](#)), le candidat doit vérifier que l'adresse des échanges avec la Place "nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr" est accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans son entreprise. En cas de besoin, le candidat peut consulter les rubriques "aide" et "conditions d'utilisation".

2.5 - Forme du marché

Le marché est passé selon une procédure adaptée ouverte, conformément aux articles 27 et 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché est alloté et comprends cinq (5) lots comme suit :

Lot 01 - Enveloppe extérieure – Gros-œuvre

- *Lot 01a : Démolition / déconstruction / maçonnerie*
- *Lot 01b : Etanchéité / ITE*
- *Lot 01c : Menuiseries extérieures / Protections / Fermeture*
- *Lot 01d : Enduit de façade*

Lot 02 - Second œuvre et finition

- *Lot 02a : Plâtrerie / Doublage / Cloisonnement traditionnel*
- *Lot 02b : Sols*
- *Lot 02c : Faux-plafonds*
- *Lot 02d : Cloisonnement démontable et mur mobile*
- *Lot 02e : Peinture*
- *Lot 02f : Menuiserie*
- *Lot 02g : Serrurerie*
- *Lot 02h : Acoustique*
- *Lot 02i : Signalétique*

Lot 03 – CVC

- *Lot 03a : Chauffage gaz*
- *Lot 03b : Traitement d'air / ventilation*
- *Lot 03c : Climatisation salle informatique*
- *Lot 03c : Plomberie*

Lot 04 - Courant fort / courant faible

- *Lot CFo / éclairage*
- *Lot CFa / téléphonie – Informatique - VDI*
- *Sécurité incendie*
- *Contrôle d'accès*

Lot 05 - Appareil élévateur

Le marché est attribué à un candidat seul ou en groupement d'entreprises.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements.

Conformément à l'article 45.II du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint.

L'un des opérateurs économiques membres du groupement, sera désigné dans la candidature et dans l'offre comme mandataire.

En cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement concernant les obligations contractées à l'égard de l'OFII.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations et leur montant dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

2.6. - Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Il n'est pas autorisé d'apporter des modifications au cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

2.7. - Variantes

Le marché est ouvert aux variantes.

Sous réserve que : les offres répondent à la solution de base exposée dans le descriptif.

Toutefois, mais séparément, elles pourront être accompagnées de variantes touchant tant à la conception qu'à la qualité ou au prix des installations.

Toutes variantes proposées doit être au minimum équivalentes, qualitativement et techniquement

2.8. - Délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé dans le cadre d'acte d'engagement et à l'article 4.1.1 du CCAP et ne peut en aucun cas être changé.

2.9. - Modifications de détail au dossier de consultation

Au plus tard 6 jours francs avant la date de remise des offres.

2.10. - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.11. - Durée du marché

32 semaines suivant le premier ordre de service (installation de chantier comprise ?).

Le début des travaux est envisagé entre fin avril et fin mai 2018.

2.12. - Nature et étendue des travaux :

Le présent marché de travaux a pour objet la réhabilitation de la Direction Territoriale de l'OFII de Lyon, sis 7 rue de Quivogne à Lyon 2ème. Le site concerné par la présente opération est un établissement de bureaux composé de 4 niveaux, (1 s/s sol, RDC, 1er et 2ème étage) et totalisant 940 m² de surface de plancher environ. Il est surplombé par un immeuble de logement non concerné par la présente mission mais partie intégrante de la copropriété.

L'établissement est actuellement vide et a d'ores et déjà été désamianté et curé de la plupart de ses installations de second œuvre (octobre 2017).

Le projet a fait l'objet d'une déclaration d'aménagement d'ERP catégorie 5 type W ainsi qu'une déclaration préalable pour les modifications de façade.

2.13. - Mode de règlement

Le paiement des sommes dues est effectué par virement administratif dans un délai global maximum de 30 jours à réception de la facture.

Article 3 - Présentation des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

3.1 - Contenu du dossier de candidature (en cas d'éléments similaires, un seul dossier de candidature par lot est requis)

En application du décret n°2016-360, la candidature n'a pas à être signée

3.1.1 Situation juridique - capacité technique et références requises :

- La lettre de candidature en utilisant l'imprimé **DC1** fourni, ou un document contenant les mêmes renseignements ;
- La déclaration du candidat intégralement renseignée en utilisant l'imprimé **DC2** fourni ou un document contenant les mêmes renseignements et attestations ;
- En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés ;
- Effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années. Les moyens matériels mis à disposition : déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique.
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années pour des prestations similaires, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

Cette liste de références équivalentes de moins de cinq ans. Les candidats sont tenus d'indiquer : la nature de l'opération, les montants, la surface, l'année de réalisation, le nom du Maître d'ouvrage, la ville du lieu d'exécution.

3.1.2 Capacité économique et financière

- Chiffre d'affaires global des trois derniers exercices disponibles et celui relatif aux prestations considérées ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour risques professionnels ;
- Bilans ou extraits de bilans des trois dernières années si le candidat est assujéti à l'obligation d'établir des bilans en vertu de la loi.

3.1.3 En cas de cotraitance :

En cas de cotraitance, chaque cotraitant doit transmettre les mêmes documents que ceux mentionnés ci-dessus, à l'exception de la lettre de candidature.

3.1.4 En cas de sous-traitance :

En cas de sous-traitance déjà connue, pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le ou les sous-traitant(s) que ceux exigés des candidats à l'exception de la lettre de candidature.

Précisions concernant les pièces à fournir au titre de la candidature :

a) Cas de dispense de communication des documents visés au 3.1

→ Utilisation d'un système électronique de mise à disposition d'informations ou d'un espace de stockage numérique

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'OFII peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique.

L'accès à ce système doit être gratuit et les candidats devront indiquer au sein de leur dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace.

b) Entreprises nouvellement créées

Les entreprises en cours de constitution ou de création récente ont la possibilité de justifier de leurs capacités financières et de leurs références professionnelles par tout autre document considéré comme équivalent par l'OFII. A ce titre, il est possible de fournir une « déclaration appropriée de banque » dont la forme est laissée à la discrétion de l'établissement de crédit, et de fournir les titres et références professionnelles des responsables de la société et de ses principaux cadres.

c) Sanction en cas d'inexactitude des documents de candidature fournis

Après signature du marché, en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés au présent article, il est fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues par le marché.

3.2.- Contenu du dossier d'offre

- A. Le **C.D.P.G.F** (Cadre de **D**écomposition du **P**rix **G**lobal et **F**orfaitaire), entièrement complété en reproduisant obligatoirement le cadre joint au dossier de consultation ;
- B. **Un mémoire technique adapté au projet**, justifiant des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux, ce document comprendra toutes justifications et observations du candidat. Il devra y être joint les documents ou renseignements suivants :
- la provenance des principales fournitures ;
 - Les fiches techniques des matériels mis en œuvre ;
 - Les procédés d'exécution envisagés et les moyens (en études, hommes et matériels) qui seront utilisés ;
 - Le planning prévisionnel ;
 - Les effectifs nominatifs avec références des intervenants prévus au projet
 - Les dispositions envisagées pour la gestion, valorisation et élimination des déchets ;
 - Une note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier ;
 - La sous-traitance déclarée ou envisagée ;
 - Les mesures sociétales mises en œuvre par le candidat ;
 - Le certificat de visite du site, selon cadre ci-joint

Article 4 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

Choix 1) la transmission **électronique** de leur pli (candidatures + offres)

OU 2) l'envoi sur un **support papier**.

En cas d'envoi multiple par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

♦ Procédure dématérialisée

L'OFII utilise la plate-forme de dématérialisation des procédures d'achat de l'état sur le site Internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Les prérequis techniques ainsi que le manuel d'utilisation sont disponibles sur ledit site Internet : <http://mpe3-docs.local-trust.com/guide/pmi/GuideUtilisateurEntreprise.zip>

Les candidats sont invités à tester au préalable la configuration de leur poste et à réaliser des réponses de tests sur les consultations de tests proposées sur la plateforme.

En cas de difficulté, le Service d'assistance téléphonique (ouvert de 9h00 à 19h00 les jours ouvrés au n° d'accès national : 01 76 64 74 07, prix d'un appel national à partir d'un poste fixe) est à la disposition des entreprises pour les aider à bien configurer les postes de travail et s'assurer que leur remise de réponse peut se faire sans difficulté.

La signature manuscrite des candidatures et les offres transmises par voie électronique n'est pas obligatoire, en application des dispositions du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, seul l'attributaire devra fournir un acte d'engagement signé (ATTRI1), sans pouvoir en modifier le contenu, sur demande du pouvoir adjudicateur, cf. article 5.3 infra.

Le candidat devra constituer un seul dossier de réponse contenant l'ensemble des fichiers de candidature et d'offre. Par ailleurs, hormis le CDPGF, ces fichiers sont produits au format convertis .pdf Adobe Reader.

Le candidat est invité à fournir à l'OFII une **copie de sauvegarde**. Elle sera placée sous enveloppe unique cachetée portant les mentions suivantes : "Ne pas ouvrir par le service courrier – Marché n°17 45002 – « Travaux d'aménagement des locaux de l'OFII sur le site Lafayette, Lyon 6ème ».

Les candidatures et les offres qui seraient transmises après la date et l'heure limites fixées ci-après seront rejetées.

En cas de réception de plusieurs plis d'offre, seul le dernier enregistré dans le délai impartis sera pris en compte au registre des dépôts.

La transmission des offres par message électronique n'est pas autorisée.

Par ailleurs, il est rappelé que tout document transmis par voie électronique contenant un virus informatique est réputé non reçu, il entraînera l'irrecevabilité de la candidature. Les candidats sont donc invités à faire analyser leurs fichiers par un anti-virus à jour avant envoi.

♦ Procédure sur un support papier

Le dossier d'offre est à fournir en 1 exemplaire original, par ailleurs le contenu de l'offre est aussi obligatoirement remis sur un support physique électronique type Cd-Rom pour la partie « offre », avec le DPGF au format d'origine : Excel et adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ;ou remises sous pli cacheté au service destinataire contre récépissé au bureau des marchés de l'OFII à la même adresse avant la date limite de remise des plis fixée par le présent document.

Les heures de dépôt des plis sont de 9h00 / 13h00 et 14h00 / 17h00, du lundi au vendredi (sauf jours fériés).

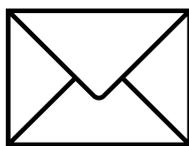
L'officier chargé de l'enregistrement des plis pour l'OFII attribue date et heure certaine à la remise du pli.

Les offres devront **parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées dans la page de garde** du présent règlement. **LE CACHET DE LA POSTE NE FAIT PAS FOI.**

Les pièces constitutives de la candidature et de l'offre seront placées de manière distincte, sous **enveloppe unique** cachetée avec précision des mentions suivantes :

Documents relatifs à la candidature

Documents relatifs à l'offre



Enveloppe extérieure

Dans cette enveloppe sont insérés la candidature et l'offre, elle porte les mentions suivantes :

NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER

Marché n°18 0008 - «Marché de travaux pour la rénovation et l'aménagement des locaux de l'OFII- 7 rue de Quivogne – Lyon 2ème».

Société (raison sociale du candidat)

OFII - Bureau des Marchés

44 rue Bargue

75 732 Paris cedex 15

Les documents relatifs à la candidature comprennent :

- ◆ Les justifications à produire prévues à l'article 3.1 ci-dessus.

Les documents relatifs à l'offre comprennent :

- ◆ Le CDPGF demandé au paragraphe A de l'article 3.2 ci-dessus.
- ◆ Le mémoire justificatif demandé au paragraphe B de l'article 3.2 ci-dessus.
- ◆ Le certificat de visite demandé au paragraphe B de l'article 3.2 ci-dessus.

Dans le cas d'une offre présentée par un groupement, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Tout pli parvenant après la date et l'heure limites fixées, ou sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu et sera renvoyé au candidat.

Article 5 - Examen des candidatures et des offres et attribution du marché

5.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 sont examinées au regard de leur niveau de capacités professionnelles, techniques, économiques et financières conformément aux conditions fixées au § 3.1 supra du présent règlement de la consultation.

En cas d'absence, ou d'insuffisance, des pièces dont la production est réclamée, l'OFII peut solliciter le candidat pour corriger le dossier dans un délai préfixé qui ne saurait excéder 5 jours. Passé ce délai, la candidature sera considérée comme irrecevable.

5.2 Critères de sélection des offres

Conformément aux dispositions des articles 59, 60 et 62 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, les offres régulières, acceptables et appropriées, sont classées par ordre décroissant en appliquant les

critères pondérés d'attribution définis ci-après.

- **Prix des prestations** - montant total du CDPGF - (40 %) ;
- **Valeur technique de l'offre** (35 %) appréciée au regard de :
 - Moyens humains, techniques et matériels mis à disposition par le candidat pour exécuter les travaux ainsi que les dispositions prises pour que le chantier soit exécuté
- **Délais** (15 %)
- **Mesures environnementales et sociétales** : (10%) au regard de la stratégie d'entreprise pour :
 - Politique environnementale : (limiter les déchets, promouvoir leur réutilisation, leur recyclage et leur valorisation ; choix des matériels et matériaux...) ;
 - Politique sociétale : insertion des personnes éloignées de l'emploi et engagements en faveur de la formation (apprentissage, tutorat en entreprise...).

En cas de discordance sur les données du prix global forfaitaire de l'offre, l'indication en chiffres hors TVA, figurant à l'**article 2 de l'acte d'engagement (A.E.)**, prévaudra sur toutes autres indications.

En cas de discordance entre le **D.P.G.F** et le prix indiqué sur l'acte d'engagement (**A.E.**), ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes à la décomposition du prix global forfaitaire, le candidat pourra être invité par l'OFII à rectifier ou confirmer son offre le cas échéant.

En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le candidat établit son offre conformément au **D.P.G.F** fournis au dossier de consultation, il vérifie les quantités qui y sont proposées et peut les modifier s'il le juge nécessaire ; le montant du **DPGF** .est reporté à l'**A.E** « acte d'engagement ».

Les candidats sont responsables du bordereau corrigé par leur soin et aucune plus-value ne pourra être demandée pour raison d'oubli ou de mauvaise compréhension des documents qui leurs sont communiqués.

La consultation intervenant dans le cadre d'une procédure adaptée, l'OFII se réserve la possibilité d'entreprendre une négociation avec les 3 candidats arrivant en tête de classement.

La négociation pourra porter sur le prix des prestations et/ou sur la qualité des équipements et de la mise en œuvre et/ou sur le délai d'exécution. Les résultats de la négociation seront obligatoirement confirmés par écrit (électronique) par l'entreprise.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Toutefois, le marché pourra être attribué sur la base des offres initiales sans recourir à la négociation.

5.3 - Attribution du marché

Le marché est attribué au candidat retenu sous réserve de la production dans un délai de **5 jours francs** à compter de la date de réception de la demande du maître d'ouvrage les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prévus à l'article 55 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics:

S'il est établi ou domicilié en France :

- a) L'acte d'engagement (AE) - formulaire ATTRI 1- engagement du candidat, à dater et signer par la personne ayant pouvoir pour engager l'opérateur économique (ne pas omettre le cachet de l'entreprise et de joindre un RIB correspondant aux coordonnées bancaires portées à la rubrique B3 de l'acte d'engagement) ;
- b) Le cas échéant, une délégation de signature ;

- c) Les attestations et certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2015 ;
- d) Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales lui incombant et datant de moins de six mois ;
- e) Une attestation sur l'honneur de dépôt, auprès de l'administration fiscale, à la date figurant sur cette attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires ;
- f) Lorsque son immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il relève d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :
 - un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ;
 - une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ;
 - une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;
- g) Lorsqu'il emploie des salariés, une attestation sur l'honneur de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail.

Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger : les pièces prévues par l'article D-8222-7 du code du travail.

Les documents et attestations énumérés ci-dessus doivent être rédigés en langue française ou être accompagnés d'une traduction en langue française.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé par le maître d'ouvrage, son offre est rejetée.

Le maître d'ouvrage présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Article 6 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires à la formulation d'une offre, les candidats peuvent adresser leur demande écrite en précisant en référence « 17 45001 Marché de Travaux de réaménagement des locaux de la Direction Territoriale de l'OFII à Paris Patay - demande de renseignements », au Bureau des marchés - par courriel à marches.dab@ofii.fr,

Les précisions seront transmises via la plateforme de dématérialisation s'il s'agit de compléments nécessaires à l'établissement de l'offre.

Voies de recours : les renseignements sur les voies et délais de recours peuvent être obtenus auprès des services du greffe du Tribunal administratif de Paris (Tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy 75181 Paris Cedex 4, France ; Tel. : 01 44 59 44 00 ; Fax. : 01 44 59 46 46 ; greffe.ta-paris@juradm.fr ; <http://paris.tribunal-administratif.fr/ta-caa>).

Article 7 - Renseignements sur la visite du site des travaux

Les rendez-vous pour la visite du site se prennent auprès de **Mme Nelly RUIZ** :

Tél : 04 72 77 15 55

Mobile : 06 49 31 91 56

E-mail : nelly.ruiz@ofii.fr – copie marches.dab@ofii.fr

Des visites sont programmées sur site à un horaire convenu avec l'OFII :

Le Jeudi 11 janvier 2018 à 00h00

Le Jeudi 18 Janvier 2018 à 00h00

Pour les renseignements vous pouvez également contacter le maître d'œuvre pour ce qui relève de ses fonctions cf. Coordonnées en premières pages du RC et du CCTP.

Une confirmation de prise de rendez-vous sera adressée par courriel.

Il est rappelé que le certificat de visite, visé par la personne habilitée par le pouvoir adjudicateur, devra être joint à l'offre de chaque candidat.

Article 8 - Clauses complémentaires

Les documents du dossier de consultation sont la propriété intellectuelle de l'OFII, ils ne peuvent être communiqués à des tiers, ou utilisés à d'autres fins, qu'avec l'accord préalable de l'OFII.

Toute utilisation, autre que celle nécessaire pour répondre à la présente consultation, ou diffusions effectuées sans l'autorisation de l'OFII engage la responsabilité de son auteur et peuvent notamment être punies des peines réprimant les atteintes à la propriété intellectuelle.



Maître d'ouvrage :
Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
44 rue Bargue
75732 PARIS Cedex 15

Marché n°18 0008 - «Marché de travaux pour la rénovation et l'aménagement des locaux de l'OFII- 7 rue de Quivogne – Lyon 2^{ème} ».

CERTIFICAT DE VISITE DU SITE

Je soussigné,
personne désignée pour représenter le pouvoir adjudicateur

certifie que l'entreprise.....
.....

s'est rendue sur le site, le

afin de visiter les lieux où doivent s'exécuter les travaux.

Fait à Lyon, le